

LETTRE D'ENTENTE ENTRE
LE SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC
SECTION LOCALE 1500, SCFP-FTQ
ET
HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
VICE-PRÉSIDENTE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Objet de l'entente: Comblement des postes de monteurs et jointeurs distribution

Considérant le nombre important de postes permanents affichés du 30 octobre au 26 novembre 2006 dans le cadre de l'entente capacité de réalisation;

Malgré toute disposition contraire prévue à la convention collective, les parties conviennent de ce qui suit:

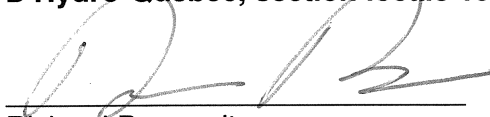
1. Établir les dates d'ancienneté pour les employés temporaires énumérés en annexe qui ont obtenu un poste permanent lors de l'affichage, si leur stage s'avère concluant, de la façon suivante:
 - 1.1. La première date d'ancienneté est le lendemain de la fin de l'affichage, soit le 27 novembre 2006 et s'attribue selon la plus grande durée de service des employés à l'échelle provinciale à la fin de la période d'affichage, et en décalant d'une journée par la suite et ce, indépendamment de la date d'occupation effective du poste obtenu.
 - 1.2. Si plus d'un employé ont la même durée de service, l'ordre alphabétique de leurs noms de famille sert de discriminant pour compléter l'exercice de l'article 1.1.
2. La période de stage de six (6) mois de service actif dans le même poste, prévue à la convention collective, avant de bénéficier des avantages du statut d'employés permanents ainsi que l'établissement des régimes d'avantages sociaux débute, pour les employés temporaires visés par la présente, à la date d'occupation effective du poste permanent obtenu.

Cette entente ne s'applique qu'à ce cas particulier et ne doit pas servir de précédent dans d'autres circonstances.

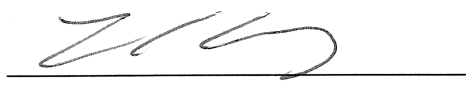


Signé à Montréal le _____ 2006

**Le Syndicat des employé-e-s de métiers
D'Hydro-Québec, section locale 1500**

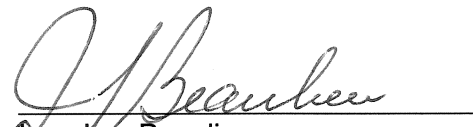


Richard Perreault
Président provincial

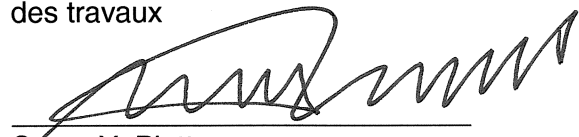


Charles Fleury
Secrétaire Général

Hydro-Québec Distribution



Jean Luc Beaulieu
Directeur Expertise/Soutien Réalisation
des travaux



Serge Y. Pottle
V-P. Réseau de distribution



Daniel Gagnon
Directeur Ressources humaines



Michel Lefebvre
Directeur Conditions et relations du travail